



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET SEANCE DU 17 JUILLET 2025

Date de convocation :

10/07/2025

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Béatrice GONZALEZ (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Naïma METLAINE).

Absents : Damien OTON, Jean-Louis LIGAT, Frédéric CRAVO, Yasmine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, MATHIAS ROBIN, Daniel COURCELLE, Marielle ALONSO.

M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/48 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAISON DES ŒUVRES EN VUE DE LA CREATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS TRANCHE 1

Le Maire rappelle le projet de restructuration de la Maison des Œuvres en vue de la création de la Maison des associations et les délibérations de novembre 2023 et de juillet 2024 pour la maîtrise d'œuvre. L'objectif est d'adapter le bâtiment pour y recevoir les associations culturelles de la commune, tout en rénovant la construction et en améliorant significativement la performance énergétique et son accessibilité.

Le programme a été étudié avec les associations partenaires qui partageront alors des locaux adaptés et aménagés selon leurs besoins artistiques. Les objectifs sont multiples : Développer des **partenariats locaux** autour de la culture et soutenir les actions générées par ces partenariats ; Mettre à disposition un **espace adapté** aux expositions, dans les locaux partagés ; Faciliter la **mobilité** du public ; Encourager la vie en **collectivité** et la **solidarité** à travers des lieux et actions communes.

L'ensemble du programme a été évalué à 1,7 millions d'euros HT, il a donc été découpé en trois tranches fonctionnelles et le présent dossier est la première tranche, le bloc A destiné à la poterie, au dessin / peinture, à la couture et aux réunions diverses. Les aménagements extérieurs sont également prévus, pour un coût total de **1 059 490,88 € HT**.

Notre démarche s'inscrivant dans une démarche d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, et de mise en conformité d'un lieu historique et patrimonial, le dossier est éligible aux financements de l'Etat et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, pour permettre la réalisation d'investissements structurants pour le territoire.

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation du projet tel que défini ci-dessus, pour la tranche 1 de rénovation de la maison des œuvres, pour un coût de 1 059 490,88 € HT.

VALIDE le plan de financement suivant :

Etat (DSIL 2025)	11,80 %	125 000,00 €
Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	28,37 %	300 626,48 €
Conseil Départemental des P-O (ADES)	13,11 %	138 934,94 €
Autofinancement	46,72 %	494 929,46 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

Annule et remplace la délibération du 19 décembre 2024.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET ANS SUS-DITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 17 juillet 2025

Le Maire,




W.BURGHOFFER